

Rapport financier trimestriel

(Non vérifié)

Période terminée le 30 septembre 2012
Publié le 30 novembre 2012



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Adaptabilité Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Équité Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance Arts Changements Technologies Communautés Transparence Artistes Partenariats

INTRODUCTION

Le présent exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2012, conformément aux états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers, qui ont été divulgués conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les états financiers annuels vérifiés du Conseil pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012 ont été les premiers préparés selon le cadre comptable des NCSP.

La direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non vérifiés et dans le présent exposé narratif, qui ont été examinés et endossés par le Comité de la vérification et des finances du conseil d'administration du Conseil des arts. Afin de déterminer l'information à inclure dans le présent exposé narratif, la direction a appliqué le principe de l'importance relative en tant que méthode de divulgation. La direction considère l'information importante s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, aurait comme conséquence d'influer sur les décisions du principal utilisateur de ladite information, soit le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « déclarations prospectives » reflétant les attentes de la direction à l'égard des résultats des activités du Conseil. Ces déclarations ne constituent pas des faits, mais uniquement des estimations fondées sur l'information et les hypothèses dont la direction dispose actuellement ou qu'elle a élaborées, qui comportent néanmoins divers risques et incertitudes et qui pourraient s'avérer incorrectes. Par conséquent, nous mettons les lecteurs en garde de ne pas se fier indûment à ces « déclarations prospectives ».

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas tenu de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Par conséquent, ni le présent exposé narratif ni les états financiers trimestriels non vérifiés ne présentent une comparaison des résultats par rapport au plan d'entreprise du Conseil. Par contre, comme l'exigent les NCSP, ils présentent des comparaisons en fonction du budget approuvé pour l'exercice.

POINTS SAILLANTS

Résultats nets

(En milliers de dollars)	Trimestre prenant fin le 30 septembre				Semestre prenant fin le 30 septembre			
	2012	2011	Variation (\$)	Variation (%)	2012	2011	Variation (\$)	Variation (%)
Revenus	1 821	(754)	2 575	341,51 %	2 994	635	2 359	371,50 %
Dépenses	(23 773)	(23 807)	34	0,14 %	(135 566)	(140 537)	4 971	3,54 %
Subventions gouvernementales	47 127	41 948	5 179	12,35 %	125 127	128 961	(3 834)	(2,97 %)
Résultats nets de l'exercice	25 175	17 387	7 788	44,79 %	(7 445)	(10 941)	3 496	(31,95 %)

Aperçu des résultats nets du deuxième trimestre

Les résultats nets du trimestre ont été de 25,2 M\$, soit une augmentation de 7,8 M\$ par rapport au deuxième trimestre de l'exercice financier précédent. Cette augmentation reflète les changements suivants dans les revenus, les dépenses et le financement gouvernemental, qui sont également expliqués plus en détail dans la section Résultats financiers :

- Les revenus du deuxième trimestre ont été supérieurs de 2,6 M\$ à ceux de l'an dernier. Cette augmentation est principalement due à une augmentation de 1,8 M\$ des revenus de placements par rapport à ceux de la même période l'an dernier (voir les détails à la note 9), ainsi qu'à une augmentation de 500 000 \$ des autres revenus.
- Les dépenses au cours de ce trimestre étaient comparables à celles de l'exercice précédent.
- Le financement gouvernemental était supérieur de 5,2 M\$ (12,4 %) à celui du deuxième trimestre de l'an dernier. Cette augmentation est due à la différence entre le moment du rapprochement du financement et des coûts réels au cours du semestre.

Le Conseil continuera de surveiller ses résultats financiers en vue d'atteindre les objectifs énoncés au cours de l'examen budgétaire de mi-exercice, lequel prévoit un surplus en fin d'exercice légèrement supérieur aux montants budgétés.

CHANGEMENT IMPORTANTS

Programmes

Le Conseil entreprend actuellement un examen de certains de ses principaux programmes dans le cadre de ses efforts constants pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents, rentables et adaptés aux besoins changeants de la collectivité. Les économies réalisées à la suite des changements apportés aux programmes et activités seront réinvesties dans le secteur. Plus tôt cette année, le Conseil a annoncé que le concours d'octobre 2012 du programme de la Brigade volante sera suspendu pendant l'examen complet de ce programme. Le Conseil a également annoncé qu'il ajoute 2 M\$ à son soutien actuel aux artistes individuels et aux organismes artistiques afin de leur permettre d'accéder aux marchés internationaux, portant le financement réservé à l'accès aux marchés internationaux à 7 M\$ pour cette année. Le Conseil procède actuellement à une réaffectation de fonds en réponse à cette nouvelle initiative.

Activités opérationnelles

• Examen budgétaire de mi-exercice

En septembre 2012, la direction a complété son examen budgétaire de mi-exercice 2012-2013. Ce processus a lieu une fois par année afin de compléter et d'affiner les activités de prévision exécutées au cours de l'exercice. L'examen des activités en cours d'exercice donne à chaque service l'occasion d'examiner les activités de l'exercice financier en cours et d'identifier les ressources qui peuvent être mises à la disposition d'autres services et les ressources supplémentaires dont on pourrait avoir besoin pour répondre aux nouvelles priorités et à la pression des coûts afférents. L'examen de mi-exercice laisse prévoir que le Conseil dépassera légèrement le surplus budgété pour 2012-2013, présenté au conseil d'administration en janvier 2012.

• Déménagement au 150, rue Elgin

À peine plus d'un an avant le déménagement au 150, rue Elgin, le Conseil collabore étroitement avec l'entrepreneur en vue de préparer un calendrier d'avancement de la construction de l'immeuble et un échéancier des préparatifs pour le déménagement lui-même. La construction est en bonne voie et PCL, l'entreprise de construction, a indiqué que le projet respecte les délais.

L'utilisation de nouvelles technologies et de techniques modernes de construction, des taux d'intérêt favorables, l'aménagement conjoint en collaboration avec le propriétaire et une empreinte environnementale réduite ont pour effet net une telle économie de coûts qu'il faudra jusqu'à cinq ans pour que les coûts courants de locaux atteignent le niveau de 2012-2013.

• Modernisation des systèmes

Le Conseil a également entrepris d'importantes modifications à ses systèmes d'information. Le Conseil a déposé au cours du trimestre une demande de propositions visant le nouveau système de gestion des subventions et des relations avec la clientèle du Conseil. On prévoit effectuer l'évaluation des propositions et la recommandation finale d'un fournisseur au début novembre.

Le Conseil procède également à une réduction importante de l'entreposage de documents papier au moyen de la numérisation des documents. Cette initiative réduira les besoins d'espace d'entreposage dans les nouveaux locaux du Conseil.

Lorsqu'ils seront mis en oeuvre au cours des trois prochaines années, ces modifications et d'autres changements visant ses programmes transformeront le mode d'opération du Conseil tout en réduisant les coûts.

Leadership et gouvernance

4

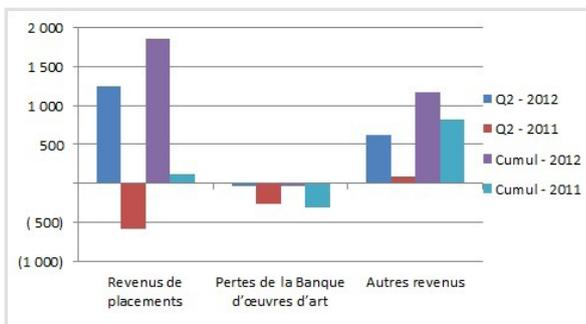
Le 25 septembre 2012, le directeur financier et directeur des Finances et de l'administration a quitté le Conseil. Le chef des Finances, qui travaille au Conseil depuis 12 ans, assume ces fonctions par intérim jusqu'à ce qu'on ait recruté un nouveau directeur financier.

Nous avons appris avec plaisir que le ministre de Patrimoine canadien et des Langues officielles a annoncé la reconduction de Luc LaRochelle à titre de membre du Conseil d'administration pour un nouveau mandat de quatre ans prenant effet le 21 juin 2012. La biographie de M. LaRochelle est affichée sur le site Web du Conseil.

RÉSULTATS FINANCIERS

La section qui suit contient un supplément de détails et d'explications au sujet des résultats financiers présentés dans les états financiers trimestriels :

Revenues



Revenus de placements

- L'augmentation de 1,8 M\$ par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent est due principalement à l'appréciation du dollar canadien par rapport aux autres devises, qui a généré un gain de 1,4 M\$ au cours du second trimestre de 2012-2013, en comparaison d'une perte de 1,4 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation a été compensée par une réduction de 1,2 M\$ des revenus transférés depuis la dotation de contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les détails sont présentés dans la note 9.

Perte pour la Banque d'œuvres d'art

- Les principaux écarts entre les résultats de l'exercice en cours et ceux de l'exercice précédent pour la Banque d'œuvres d'art proviennent d'achats d'œuvres d'art de 294 000 \$ l'an dernier, qui ont été passés en charges conformément aux Normes comptables pour le secteur public, à comparer à seulement 8 000 \$ pour l'exercice en cours. Aucun achat majeur n'est prévu pour le présent exercice financier.

Autres revenus

- L'augmentation de 500 000 \$ par comparaison au deuxième trimestre de l'exercice précédent résulte principalement d'une ristourne de frais de courtage de la firme de services immobiliers.

Dépenses

(En milliers de dollars)	Trimestre prenant fin le 30 septembre				Semestre prenant fin le 30 septembre			
	2012	2011	Variation (\$)	Variation (%)	2012	2011	Variation (\$)	Variation (%)
Subventions	15 085	14 667	(418)	(2,85 %)	118 341	122 554	4 213	3,44 %
Coûts des prestations de programmes	4 017	4 243	226	5,33 %	8 408	8 964	556	6,20 %
Commission canadienne pour l'UNESCO	392	625	233	37,28 %	908	1 089	181	16,62 %
Administration générale	4 279	4 272	(7)	(0,16 %)	7 909	7 930	21	0,26 %
Résultats nets de l'exercice	23 773	23 807	34	0,14 %	135 566	140 537	4 971	3,54 %

On n'a constaté aucun écart important dans les dépenses, sauf la diminution des coûts pour la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui reflète les économies de coûts de voyage et d'hébergement liés à son assemblée générale annuelle.

On prévoit que les subventions et autres charges seront à peu près conformes au budget.

Actifs financiers

(En milliers de dollars)	30 septembre		31 mars	
	2012	2012	Variation (\$)	Variation (%)
Équivalents de trésorerie	14 127	18	14 109	78383 %
Débiteurs	743	2 290	(1 547)	(66 %)
Dérivés	27	25	2	8 %
Placements de portefeuille	276 334	270 522	5 812	2 %
Résultats nets de l'exercice	291 231	272 855	18 376	7 %

Équivalents de trésorerie

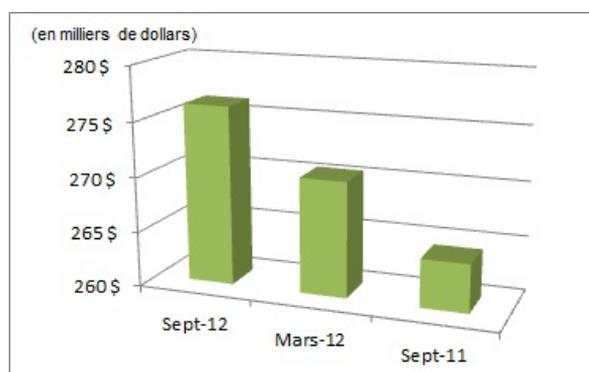
L'augmentation de 14,1 M\$ des équivalents de trésorerie est principalement due à la différence entre le moment de l'encaissement des crédits parlementaires en fonction des besoins de trésorerie, comptabilisés au fil de la réception des crédits au cours de l'exercice, et le moment des versements de subventions.

Débiteurs

La réduction de 1,5 M\$ des comptes débiteurs découle principalement d'une diminution de 600 000 \$ des revenus de dividendes à recevoir, en raison de la différence entre le moment de la répartition des dividendes par les gestionnaires de placements et de la réception du remboursement d'impôts fonciers de 500 000 \$ de la Ville d'Ottawa pour 2012, comptabilisé à titre de débiteur au 31 mars 2012.

Placements de portefeuille

La valeur marchande totale du portefeuille au 30 septembre 2012 était de 276,3 M\$, dont 73,6 M\$ étaient grevés d'affectations d'origine externe. Cela représente une augmentation de 5,8 M\$ depuis le 31 mars 2012 et de 11,9 M\$ depuis le 30 septembre 2011.



Le fonds dans son ensemble a généré un rendement absolu de 3,3 % pour le trimestre, ce qui est supérieur de 0,3 % à l'indice de référence, et toutes les catégories d'actifs ont affiché un rendement positif. Le principal facteur ayant favorisé l'atteinte de l'objectif pendant cette période a été le rendement des gestionnaires des marchés boursiers canadiens et mondiaux. Nous continuons de constater une croissance économique mondiale modérée et les mesures prises par les banques centrales partout dans le monde pour atténuer l'incertitude entourant la crise financière européenne ont été reçues favorablement par le marché.

Depuis le début de l'exercice, le fonds dans son ensemble a généré un rendement absolu de 6,7 %, ce qui est supérieur de 0,2 % à l'indice de référence. Le principal facteur du rendement depuis le début de l'exercice a été le rendement des gestionnaires des marchés boursiers mondiaux et canadiens.

Passifs

(En milliers de dollars)	30 septembre		31 mars	
	2012	2012	Variation (\$)	Variation (%)
Dettes bancaires	403	1 581	1 178	75 %
Subventions à payer	53 997	27 760	(26 237)	(95 %)
Créditeurs et frais à payer	1 636	3 710	2 074	56 %
Produits reportés	1 508	1 827	319	17 %
Produits dérivés	7	62	55	89 %
Avantages sociaux futurs	4 237	4 237	-	-
Dons grevés d'affectations d'origine externe	23 695	23 594	(101)	(1 %)
Résultats nets de l'exercice	85 483	62 771	(22 712)	(36 %)

Dettes bancaires

La dette bancaire représente la valeur des chèques en circulation à la date de l'état de la situation financière. La diminution de 1,2 M\$ est due principalement à la réduction des chèques en circulation émis en février 2012 à des auteurs ayant reçu un paiement du programme du Droit de prêt public.

Subventions à payer

L'augmentation de 26,2 M\$, en comparaison de la valeur au 31 mars 2012, résulte principalement de la passation en charges, en début d'exercice, des subventions pluriannuelles qui n'avaient pas été versées à la fin du semestre.

Créditeurs et frais à payer

La diminution de 2 M\$, en comparaison de la valeur au 31 mars 2012, est due principalement à une réduction de 1 M\$ des factures commerciales en raison de la différence entre le calendrier de paiements ainsi qu'au paiement de 500 000 \$ à Patrimoine canadien au titre des fonds inutilisés pour le Programme national de traduction pour l'édition du livre, comptabilisé à titre de créancier au 31 mars 2012.

Actifs non financiers

(En milliers de dollars)	30 septembre		31 mars	
	2012	2012	Variation (\$)	Variation (%)
Immobilisations corporelles	2 085	2 156	(71)	(3 %)
Œuvre d'art et instruments de musique	1	1	-	-
Frais payés d'avance	285	273	12	4 %
Résultats nets de l'exercice	2 371	2 430	(59)	(2 %)

Œuvres d'art et instruments de musique

La Banque d'œuvres d'art du Conseil détient environ 17 000 œuvres d'art offertes en location. Le Conseil gère également une banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et huit instruments de qualité. En plus, le Conseil gère onze instruments prêtés, dont neuf par des donateurs anonymes. Au 30 septembre 2012, la valeur estimative des œuvres du Conseil était d'environ 70 M\$ et la valeur estimative de ses instruments de musique était de 28 M\$ US. Ces éléments sont inclus dans l'état de la situation financière à une valeur nominale.

Flux de trésorerie

(En milliers de dollars)	Trimestre prenant fin le 30 septembre				Semestre prenant fin le 30 septembre			
	2012	2011	Variation (\$)	Variation (%)	2012	2011	Variation (\$)	Variation (%)
Au début de la période	17 643	21 311	(3 668)	(17%)	(1 563)	(2 234)	671	(30%)
Rentrées (sorties) provenant d'activités d'exploitation	(2 568)	(1 291)	(1 277)	(99%)	17 161	22 974	(5 813)	(25%)
Sorties pour les opérations en capital	(282)	(120)	(162)	(135%)	(417)	(164)	(253)	(154%)
Rentrées (sorties) provenant d'activités d'investissement	(1 069)	492	(1 561)	(318%)	(1 457)	(184)	(1 273)	(692%)
Variation nette	(3 919)	(919)	(3 000)	(326%)	15 287	22 626	(7 339)	(32%)
Solde de clôture pour la période	13 724	20 392	(6 668)	(33%)	13 724	20 392	(6 668)	(33%)

Activités de fonctionnement

Le montant en espèces utilisé pour les activités d'exploitation était de 2,6 M\$, en comparaison à 1,3 M\$ pour la même période de l'exercice précédent. Ce changement découle principalement d'un écart de 1,2 M\$ dû à l'utilisation de fonds pour contributions grevées d'affectations d'origine externe qui est enregistré comme revenus dans la même période. Les écarts pour les éléments sans effet sur la trésorerie sont détaillés à la note 12.

Activités de placement

Les opérations effectuées dans le portefeuille au cours du trimestre sont des réinvestissements de produits des contrats à terme soldés, tandis qu'on a dû vendre des actifs au cours de la même période l'an dernier en raison des pertes sur les contrats à terme.

GESTION DU RISQUE

Risque d'organisation

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le Conseil met à jour et révise constamment son profil de risque en déterminant et en incluant tous les changements dans son environnement de risque. Pour traiter les risques inclus dans le profil de risque du Conseil, mais exclus de l'appétence aux risques du Conseil, on élabore des stratégies et des plans d'atténuation des risques, sous la supervision de membres désignés de la haute direction, afin de réduire l'exposition aux risques à un niveau acceptable et gérable.

La haute direction continue d'élaborer des stratégies et des plans d'atténuation des risques pour les risques identifiés au cours du processus d'évaluation des risques pour 2011-2012, stratégies et plans qui seront présentés au Comité de la vérification et des finances en janvier 2013.

Risques financiers

Le Conseil est exposé à divers risques financiers découlant de ses activités. Les crédits parlementaires du Conseil pour 2012-2013 n'ont pas été touchés par le Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement. L'incertitude des revenus provenant de sa source principale de revenus et le risque de liquidité s'en trouvent donc fortement réduits. Le portefeuille de titres du Conseil est principalement exposé aux risques suivants : valeur, taux d'intérêt et taux de change. Le Comité de placements procédera à son examen annuel de la politique d'investissement du Conseil au cours du troisième trimestre. Cette politique énonce les objectifs et les lignes directrices d'investissement à long terme régissant les placements de portefeuille.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document à l'égard de l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Les besoins en flux de trésorerie varient des dépenses enregistrées à l'état des résultats. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés reçus par le Conseil au cours du deuxième trimestre sont les suivants :

	Septembre	
	2012	2011
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 10 - Charges d'exploitation	181 761	181 761
Budget supplémentaires des dépenses	127	-
Réduction des fonds supplémentaires non récurrents pour les initiatives de programmes	-	(52)
	<u>181 888</u>	<u>181 709</u>
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats	(125 127)	(128 961)
	<u>56 761</u>	<u>52 748</u>

(En milliers de dollars)

États financiers trimestriels

Changements Communautés Transparence Adaptabilité Arts Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Artistes Partenariats Équité Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance

*Ces états financiers pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012 n'ont pas été révisés
ou vérifiés par notre auditeur.*

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Le 30 novembre 2012



Le directeur et chef de direction
Robert Sirman



Chef des opérations financières par intérim
Carole Boileau, CA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

30 septembre
2012

31 mars
2012

ACTIFS FINANCIERS

Équivalents de trésorerie (note 3)	14 127	\$	18	\$
Débiteurs	743		2 290	
Dérivés (note 4)	27		25	
Placements de portefeuille (note 5)	276 334		270 522	

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 291 231 272 855

PASSIFS

Découvert bancaire	403		1 581	
Subventions à payer	53 997		27 760	
Créditeurs et charges à payer	1 636		3 710	
Revenus reportés	1,508		1 827	
Dérivés (note 4)	7		62	
Avantages sociaux futurs	4 237		4 237	
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (Note 7)	23 695		23 594	

TOTAL DES PASSIFS 85 483 62 771

ACTIFS FINANCIERS NETS 205 748 210 084

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	2 085		2 156	
Œuvres d'art et instruments de musique	1		1	
Frais payés d'avance	285		273	

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 2 371 2 430

EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 8) 208 119 \$ 212 514 \$

L'excédent accumulé est constitué de :

Excédent accumulé des activités	205 214		212 659	
Gains et (pertes) de réévaluation cumulés	2 905		(145)	

EXCÉDENT ACCUMULÉ 208 119 \$ 212 514 \$

ÉTATS DES RÉSULTATS (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Budget Annuel		Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre					
	2012		2012	2011	2012	2011				
Revenus										
Revenus (pertes) nets de placements (note 9)	9 353	\$	1 247	\$	(581)	\$	1 856	\$	125	\$
Revenus (pertes) nets de la Banque d'œuvres d'art (note 10)	6		(40)		(256)		(39)		(314)	
Autres revenus	1 277		614		83		1 117		824	
Total des revenus	10 636		1 821		(754)		2 994		635	
Charges										
Programmes										
Subventions	153 391		15 085		14 667		118 341		122 554	
Administration	13 687		3 176		3 231		6 204		6 280	
Services	6 683		841		1 012		2 204		2 684	
	173 761		19 102		18 910		126 749		131 518	
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 11)	2 329		392		625		908		1 089	
Administration générale	15 792		4 279		4 272		7 909		7 930	
Total des charges	191 882		23 773		23 807		135 566		140 537	
Déficit annuel liés aux activités avant le crédit parlementaire	(181 246)		(21 952)		(24 561)		(132 572)		(139 902)	
Crédit Parlementaire	181 261		47 127		41 948		125 127		128 961	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	15		25 175		17 387		(7 445)		(10 941)	
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	212 659		180 039		190 791		212 659		219 119	
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, À LA FIN DE LA PÉRIODE	212 674	\$	205 214	\$	208 178	\$	205 214	\$	208 178	\$

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'ACTIF FINANCIER NET

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	25 175	\$ 17 387	\$ (7 445)	\$ (10 941)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(282)	(120)	(417)	(164)
Amortissement des immobilisations corporelles	244	249	488	498
	(38)	129	71	334
Acquisition de charges payées d'avance	(285)	(203)	(553)	(404)
Utilisation de charges payées d'avance	268	201	541	473
	(17)	(2)	(12)	69
Gains (pertes) de réévaluation nettes	5 315	(11 764)	3 050	(11 457)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	30 435	5 750	(4 336)	(21 995)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	175 313	188 867	210 084	216 612
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	205 748	\$ 194 617	\$ 205 748	\$ 194 617

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(2 410)	\$ 307	\$ (145)	\$ -
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:				
Dérivés	(101)	(408)	43	(140)
Placements de portefeuille	5 560	(10 944)	3 194	(10 977)
Montants reclassés dans l'état des résultats:				
Dérivés	(144)	(340)	(248)	(340)
Placements de portefeuille	-	-	61	-
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	5 315	(11 764)	3 050	(11 457)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 905	\$ (11 457)	\$ 2 905	\$ (11 457)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus (déficit) de la période lié aux activités	25 175	\$ 17 387	\$ (7 445)	\$ (10 941)
Gains (pertes) sur disposition dans les placements de portefeuille (note 9)	-	(3)	82	(3)
Pertes non réalisées sur les changements dans la juste valeur des dérivés	(198)	(468)	(342)	(468)
Amortissement d'immobilisations corporelles	244	249	488	498
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(17)	(2)	(12)	69
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(18)	66	-	108
Produits transférés aux revenus reportés -				
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	230	(994)	(638)	(2 426)
Transfert à autres revenus	-	-	(363)	-
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 12)	(27 984)	(17 526)	25 391	36 137
Rentrée (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	(2 568)	(1 291)	17 161	22 974
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS				
Sorties de fonds liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(282)	(120)	(417)	(164)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT				
Acquisition de placements de portefeuille	(1 297)	(1 312)	(3 437)	(4 209)
Disposition de placements de portefeuille	228	1 804	1 980	4 025
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	(1 069)	492	(1 457)	(184)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
	(3 919)	(919)	15 287	22 626
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE				
	17 643	21 311	(1 563)	(2 234)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE				
	13 724	\$ 20 392	\$ 13 724	\$ 20 392
Représentés par :				
Équivalents de trésorerie	14 127	\$ 21 398	\$ 14 127	\$ 21 398
Découvert bancaire	(403)	(1 006)	(403)	(1 006)
	13 724	\$ 20 392	\$ 13 724	\$ 20 392

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période se terminant le 30 SEPTEMBRE 2012

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services des programmes sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil et les coûts connexes à l'attribution des subventions. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil des arts les fonctions et les tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO (la « Commission »). La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes canadiens de la société civile et l'UNESCO.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

MÉTHODE COMPTABLE

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés selon les normes pour le secteur public (NCSP) en application de la Norme sur les rapports trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor. Cette information financière doit être lue avec les états financiers vérifiés du Conseil pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012, préparé conformément aux NCSP.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande. Le tableau suivant indique les actifs financiers et passifs du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Dérivés	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des

montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

DÉRIVÉS

Chaque dérivé est constaté à sa juste valeur dans l'état de la situation financière. Les dérivés avec une valeur positive (négative) sont inscrits comme un élément d'actif (de passif). Les variations latentes de la juste valeur des dérivés dans l'année duquel elles surviennent sont reconnues dans l'état des gains et pertes de réévaluation au titre de dérivés sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, ces gains et pertes sont constatés dans l'état des résultats.

PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion payés sont portés en charges au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

ŒUVRES D'ART ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Les œuvres d'art et les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

i) Indemnités de départ

Par les années passées, les employés avaient droit à des indemnités de départ prévues dans les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités était passé en charges à mesure que les employés rendaient les services nécessaires pour les gagner. Le passif était calculé selon les meilleures estimations et hypothèses de la direction, quant au salaire des employés et leur nombre d'années de service.

Étant donné que les indemnités de départ ont cessé d'exister depuis juin 2012, le Conseil n'a pas effectué d'évaluation actuarielle de cet avantage, car l'obligation a déjà été déterminée.

ii) Prestations aux retraités

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes immédiatement reconnus comme coûts au régime, les gains et pertes actuariels encourus et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des groupes d'employés. La période de service résiduelle moyenne des employés actifs couverts par les régimes de prestations est de dix ans.

iii) Prestations de retraite

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus dans les états financiers au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

PRINCIPAL DE DOTATION – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités tel que présenté à la note 8.

RÉSERVE – EXCÉDENT DES REVENUS DE PLACEMENTS

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités tel que présenté à la note 8. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent (déficit) accumulé des activités à la réserve – excédent des revenus de placements.

Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent (déficit) accumulé des activités à partir de la réserve – excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

CONSTATATION DES REVENUS

i) Crédit parlementaire

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus pour la période selon une analyse de flux de trésorerie approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés et constatés dans l'état des résultats pendant l'exercice où les charges sont engagées. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

ii) Contributions

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre de revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans la période au cours de laquelle elles ont été reçues ou au cours de laquelle les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'elles sont reçues.

iii) Revenus de location de la Banque d'oeuvres d'art

Les revenus de location d'oeuvres d'art sont enregistrés dans la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont inclus dans les revenus nets de la Banque d'oeuvres d'art.

iv) Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant la période courante et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs.

v) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Depuis le 1^{er} avril 2011, les gains et pertes latents liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements.

SUBVENTIONS

Les subventions sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Elles sont passées en charges dans la période pour laquelle elles ont été budgétées et approuvées par le conseil d'administration et pendant laquelle l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*.

CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

CHIFFRES BUDGÉTÉS

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de

crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis pas différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. L'investissement du Conseil dans le fonds commun était de 14 127 000 \$ au 30 septembre 2012 (31 mars 2012 : 18 000 \$).

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats ont normalement une durée d'un mois.

Le Conseil conclut des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, à l'exception de la composante marchés émergents, laquelle n'a pas été couverte et représentait environ 0,9 % (31 mars 2012 : 0,9 %) du portefeuille de placements. La stratégie de couverture permet de couvrir de 30 à 70 % de l'exposition aux devises étrangères pour les actifs désignés.

Les montants nominaux des contrats de change à terme servent de référence pour le calcul des paiements et ne représentent pas les montants échangés. Ces montants ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière puisqu'ils ne représentent pas leur juste valeur. Au 30 septembre 2012, le Conseil détenait des contrats de change à terme venant à échéance le 2 novembre 2012, au montant nominal de 40 998 000 \$ (31 mars 2012 : 40 721 000 \$) détaillé comme suit :

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2012			Fin de l'exercice 31 mars 2012		
	Taux de change à terme (%)	Montant nominal ¹	Juste valeur	Taux de change à terme (%)	Montant nominal ¹	Juste valeur
Devises						
Dollar américain	1,016	19 420	(5)	1,000	18 841	15
Euro	0,789	6 300	2	0,751	6 334	(14)
Franc suisse	0,954	5 026	1	0,904	4 694	(17)
Livre sterling	0,629	4 398	18	0,626	4 516	(24)
Yen japonais	78,996	2 541	3	82,271	3 006	9
Autres actifs	3,822	1 387	3	4,510	1 489	1
Autres passifs	4,980	1 926	(2)	4,440	1 841	(7)

¹ Conformément à la stratégie de couverture dynamique du Conseil, le montant nominal représente l'exposition du Conseil à ces devises.

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2012					Fin de l'exercice 31 mars 2012		
	Prix côtant \$	Pertes latentes \$	Gains latents \$	Juste valeur \$	%	Prix côtant \$	Juste valeur \$	%
<i>Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux</i>								
Fonds communs								
Actions	100 890	529	-	100 361	45,6	100 890	99 787	46,3
Obligations	73 312	-	1 667	74 979	34,0	73 311	72 448	33,6
Alternatifs	20 017	-	2 093	22 110	10,0	20 017	21 856	10,1
Marché monétaire	5 960	-	-	5 960	2,7	5 589	5 589	2,6
Immobilier	8 336	-	819	9 155	4,2	8 666	9 267	4,3
Infrastructure	8 266	489	-	7 777	3,5	7 208	6 757	3,1
	216 781	1 018	4 579	220 342	100,0	215 681	215 704	100,0
<i>Fonds Killam</i>								
Fonds communs								
Actions	25 785	136	-	25 649	45,8	25 785	25 503	46,6
Obligations	18 606	-	405	19 011	34,0	18 606	18 370	33,5
Alternatifs	5 150	-	534	5 684	10,2	5 149	5 618	10,3
Marché monétaire	808	-	-	808	1,4	737	737	1,3
Immobilier	2 235	-	228	2 463	4,4	2 318	2 487	4,5
Infrastructure	2 527	150	-	2 377	4,2	2 243	2 103	3,8
	55 111	286	1 167	55 992	100,0	54 838	54 818	100,0
Total des placements	271 892 \$	1 304 \$	5 746 \$	276 334 \$		270 519 \$	270 522 \$	

Les gains et pertes latents sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Les fiduciaires Killam ont demandé que leurs dons soient investis séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 7,99 % (31 mars 2012 : 8,15%) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 17 605 000 \$ (31 mars 2012 : 17 580 000 \$). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 73 597 000 \$ (31 mars 2012 : 72 398 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et un fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration en janvier 2012. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Indice de référence		
		Minimum	Maximum	Indice de référence
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	36 %	25 %	35 %	45 %
Obligations	34 %	25 %	35 %	40 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	7 %
Infrastructure	4 %	0 %	5 %	7 %
Marché monétaire	2 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et d'infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 6 768 000 \$ (31 mars 2012 : 6 326 000 \$).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International World Hedge. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB ou l'équivalent établie par une agence de notation reconnue. Le fonds d'obligations a pour objectif de reproduire les rendements de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans deux fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux majorés de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend deux portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

6. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		Cumul	
		30 septembre 2012	Fin de l'exercice 31 mars 2012
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Équivalents de trésorerie	Juste valeur	14 127	18
Débiteurs	Coût amorti	743	2 290
Dérivés nets	Juste valeur	20	(37)
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	276 334	270 522
Découvert bancaire	Juste valeur	403	1 581
Subventions à payer	Coût amorti	53 997	27 760
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	1 636	3 710

¹ La juste valeur des placements présenté à la note 5.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions à payer, des créditeurs et de certaines charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée à partir du cours du change au comptant et le cours de change à terme en vigueur à la clôture de l'exercice (voir note 4).

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.

La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des vérifications indépendantes, qui sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations vérifiées chaque année.

La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2012				Fin de l'exercice 31 mars 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Équivalents de trésorerie	-	14 127	-	14 127	-	18	-
Dérivés	27	-	-	27	25	-	-	25
	27	14 127	-	14 154	25	18	-	43

Placements de portefeuille

Dotation du Conseil

des Arts et fonds spéciaux

Fonds communs	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	-	100 361	-	100 361	-	99 787	-	99 787
Obligations	-	74 979	-	74 979	-	72 448	-	72 448
Alternatifs	-	-	22 110	22 110	-	-	21 856	21 856
Marché monétaire	-	5 960	-	5 960	-	5 589	-	5 589
Immobilier	-	-	9 155	9 155	-	-	9 267	9 267
Infrastructure	-	-	7 777	7 777	-	-	6 757	6 757

Fonds Killam

Fonds communs	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	-	25 649	-	25 649	-	25 503	-	25 503
Obligations	-	19 011	-	19 011	-	18 370	-	18 370
Alternatifs	-	-	5 684	5 684	-	-	5 618	5 618
Marché monétaire	-	808	-	808	-	737	-	737
Immobilier	-	-	2 463	2 463	-	-	2 487	2 487
Infrastructure	-	-	2 377	2 377	-	-	2 103	2 103
	-	226 768	49 566	276 334	-	222 434	48 088	270 522

Total 27 240 895 49 566 290 488 25 222 452 48 088 270 565

Passifs à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2012				Fin de l'exercice 31 mars 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Découvert bancaire	403	-	-	403	1 581	-	-
Dérivés	7	-	-	7	62	-	-	62
Total	410	-	-	410	1 643	-	-	1 643

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 :

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2012				Fin de l'exercice 31 mars 2012			
	Fonds alternatifs	Fonds immo- bilier	Fonds infra- structure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immo- bilier	Fonds infra- structure	Total
<i>Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux</i>								
Solde d'ouverture	21 856	9 267	6 757	37 880	21 589	8 049	6 694	36 332
Total des gains et pertes								
• reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	233	199	(35)	397	245	295	58	598
• reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	21	18	(3)	36	22	26	5	53
Achats/Émissions	-	(329)	1 058	729	-	897	-	897
Solde de fermeture	21 110	9 155	7 777	39 042	21 856	9 267	6 757	37 880
<i>Fonds Killam</i>								
Solde d'ouverture	5 618	2 487	2 103	10 208	5 550	2 154	2 082	9 786
Total des gains et pertes								
• reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
• reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	66	58	(9)	115	68	95	21	184
Achats/Émissions	-	(82)	283	201	-	238	-	238
Solde de fermeture	5 684	2 463	2 377	10 524	5 618	2 487	2 103	10 208

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change). L'objectif à long terme de la politique de placement du Conseil consiste à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Cette politique permet le recours à certains instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille.

7. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 8).

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2012	Fin de l'exercice 31 mars 2012
Solde d'ouverture	23 594 \$	26 349 \$
Transfert aux revenus nets de placements (note 9)		
Revenus nets de placements	291	717
Utilisation des fonds	(929)	(2 719)
	(638)	(2 002)
Transfert à autres revenus	(363)	(520)
Gains (pertes) latents sur placements de portefeuille	1 160	(2 700)
Gains latents sur dérivés	16	39
Reclassés dans l'états des résultats		
Placements de portefeuille	21	2 428
Dérivés	(95)	-
Solde de fermeture	23 695 \$	23 594 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille et les dérivés sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

8. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2012	Fin de l'exercice 31 mars 2012
Excédent accumulé des activités		
Dotation – contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation – contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placement		
Solde au début de la période	118 445	121 445
Affecté à l'excédent accumulé des activités durant la période	-	(3 000)
Solde à la fin de la période	118 445	118 445
Excédent		
Solde au début de la période	6 645	10 105
Affecté de la réserve - excès de revenus de placement durant la période	-	3 000
Déficit pour la période	(7 445)	(6 460)
Solde à la fin de la période	(800)	6 645
Total de l'excédent accumulé des activités	205 214	212 659
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de la période	(145)	533
Variations de la juste valeur	3 050	(678)
Solde à la fin de la période	2 905	(145)
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	208 119 \$	212 514 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

9. REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	- \$	3 \$	(82) \$	3 \$
Transfert des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(230)	994	638	2 426
Gains (pertes) net des dérivés	1 382	(1 440)	1 155	(1 964)
Revenus d'intérêts et de dividendes	384	340	781	559
Frais de gestion du portefeuille	(289)	(478)	(636)	(899)
	1 247 \$	(581) \$	1 856 \$	125 \$

10. REVENUS (PERTES) NETS DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Revenus de location	366 \$	471 \$	749 \$	957 \$
Autres revenus	31	13	75	26
Achats d'œuvres d'art	(8)	(276)	(8)	(294)
Frais administratifs	(422)	(458)	(841)	(992)
Amortissement des autres immobilisations	(7)	(6)	(14)	(11)
	(40) \$	(256) \$	(39) \$	(314) \$

11. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Dépenses de programmes	83 \$	284 \$	289 \$	443 \$
Programmes – contributions reçues	(1)	-	(1)	-
Frais administratifs	310	341	620	646
	392 \$	625 \$	908 \$	1 089 \$

12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
Augmentation des débiteurs	35 \$	866 \$	1 547 \$	1 613 \$
Augmentation (diminution) des subventions à payer	(26 816)	(29 104)	26 237	26 625
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(965)	947	(2 074)	(1 803)
Diminution des crédits Parlementaire	-	10 000	-	10 000
Diminution des revenus reportés	(238)	(235)	(319)	(298)
Variation nette	(27 984) \$	(17 526) \$	25 391 \$	36 137 \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2012.